

ZONE SUD LANDES / PAYS BASQUE



ASSISTANCE A LA PERSONNE

Aide pour se lever, faire sa toilette, s'habiller, préparer ses repas ou les prendre, se coucher, etc.	Prix HT	Prix TTC TVA 5,5% inclus *	Coût TTC après crédit d'impôt**
DU LUNDI AU SAMEDI, de 7h à 20h			
1/2h	15,17€	16,00€	8,00€
1h	30,33€	32,00€	16,00€
2h	60,66€	64,00€	32,00€
DIMANCHE ET JOUR FERIÉ, de 7h à 20h (hors 1^{er} mai et 25 décembre)			
1h	36,97€	39,00€	19,50€
2h	73,94€	78,00€	39,00€
1^{er} mai et 25 décembre, de 7h à 20h			
1h	55,92€	59,00€	29,50€
2h	111,84€	118,00€	59,00€

Prestation minimum de 1h – Facturation uniquement du temps d'Assistance.



ZONE SUD LANDES / PAYS BASQUE



ENTRETIEN DU DOMICILE

Entretien du cadre de vie, entretien du linge...	Prix HT	Prix TTC TVA 10% inclus *	Coût TTC après crédit d'impôt**
SEMAINE, de 7h à 21h			
½h	14,55€	16,00€	8,00€
1h	29,09€	32,00€	16,00€
2h	58,18€	64,00€	32,00€

Prestation minimum de 1h – Facturation uniquement du temps de prestation.



LIVRAISON A DOMICILE ⁽²⁾

Alimentaire, non-alimentaire, médicaments...	Prix HT	Prix TTC TVA 10% inclus *	Coût TTC après crédit d'impôt**
½h	20,46€	22,50€	11,25€
1h	40,91€	45,00€	22,50€
2h	81,82€	90,00€	45,00€

Prestation minimum de 1h – Facturation uniquement du temps de prestation OU Forfait.

⁽²⁾ Pour bénéficier du crédit d'impôt lié aux services à la personne, les prestations de livraison de courses et de collecte et livraison à domicile de linge repassé doivent constituer un accessoire de la prestation effectuée au domicile du contribuable. Dès lors le client doit avoir consommé au moins une activité exercée à son domicile à titre principal pour que la prestation, accessoire, soit elle-même éligible, exclusivement sur la partie livraison.



ZONE SUD LANDES / PAYS BASQUE



LIVRAISON DE REPAS (2)

Des repas équilibrés et variés, adaptés à votre régime alimentaire, directement chez vous.	MATIERE + LIVRAISON PRIX TTC	Prix TTC TVA 5,5% (matière) et 10% (livraison) inclus *	Coût TTC après crédit d'impôt**
Menu A ou B Menu pauvre en sel et sucre 6 composantes (Potage, entrée, plat, laitage, dessert)	12,05€	13,00€	9,49€

Pour toute commande, suspension ou arrêt délai de 72h

(2) Pour bénéficier du crédit d'impôt lié aux services à la personne, les prestations de livraison de repas doivent constituer un accessoire de la prestation effectuée au domicile du contribuable. Dès lors le client doit avoir consommé au moins une activité exercée à son domicile à titre principal pour que la prestation, accessoire, soit elle-même éligible, exclusivement sur la partie livraison.



ZONE SUD LANDES / PAYS BASQUE



ACCOMPAGNEMENT VEHICULE Personne fragile ⁽²⁾

Avec nos véhicules	Prix HT	Prix TTC TVA 5,5% (1) inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
½h	21,33€	22,50€	11,25€
1h	42,65€	45,00€	22,50€
1h Avec véhicule aménagé (TPMR)	47,39€	50,00€	25,00€

⁽¹⁾ Le taux de TVA réduit à 5,5% concerne les personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap. Prestation minimum de 1h – Facturation uniquement du temps d'accompagnement OU Forfait.



ACCOMPAGNEMENT VEHICULE Invalidité temporaire ⁽²⁾

Avec nos véhicules	Prix HT	Prix TTC TVA 10% inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
½h	20,45€	22,50€	11,25€
1h	40,91€	45,00€	22,50€
1h Avec véhicule aménagé (TPMR)	45,45€	50,00€	25,00€

Prestation minimum de 1h – Facturation uniquement du temps d'accompagnement OU Forfait.

⁽²⁾ Pour bénéficier du crédit d'impôt lié aux services à la personne, la prestation d'accompagnement véhiculé doit constituer un accessoire de la prestation effectuée au domicile du contribuable. Dès lors le client doit avoir consommé au moins une activité exercée à son domicile à titre principal pour que la prestation, accessoire, soit elle-même éligible.





PETIT BRICOLAGE (3)

Fixer une rampe, une tringle, changer un joint ou une ampoule, déboucher un évier, monter un meuble en kit, installer des barres d'appui, installer une boîte à clé...	Prix HT	Prix TTC TVA 10% inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
1/2 h	25,45€	28,00€	14,00 €
1h	50,91€	56,00€	28,00 €
2h	101,82€	112,00€	56,00 €

Prestation minimum de 1h - Facturation uniquement du temps d'intervention OU Forfait.

(3) Activités relevant de l'article D. 7231-1 du Code du Travail



L'offre **AGE D'OR SERVICES** s'inscrit dans le cadre de la loi N° 2005-8421 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. Les prestations AGE D'OR SERVICES peuvent bénéficier d'une TVA réduite (*) et peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées par an et par foyer fiscal (**). Les conditions et plafonds en vigueur sont disponibles à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts et dans la circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances.

ÉVALUATION DES BESOINS ET DEVIS GRATUIT

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande

Horaires d'interventions et tarifs

Sauf d'être précisé autrement sur la grille tarifaire, nos interventions sont possibles entre 7h00 et 20h00.
Si pas d'annulation sous 48 heures avant la prestation, la prestation restera due.

Permanence téléphonique :

05 59 93 14 83

En dehors des heures d'ouverture de l'agence
Tél : 07 65 89 79 93

Accueil en agence :

Du lundi au vendredi
De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Intervention en mode prestataire.

Pour les nouveaux contrats à compter du 01/01/2023 :

Aucun frais d'inscription
Aucun frais de dossiers
Aucun frais de déplacement

Les moyens de paiement :

Prélèvement, virement, CESU, chèque bancaire et espèce (Ce dernier ne donnant pas lieu à l'avantage fiscal).

Réclamation et Règlement des litiges

En cas de réclamation, le Bénéficiaire doit contacter son référent ÂGE D'OR SERVICES ou peut écrire directement au franchiseur : **L'ÂGE D'OR EXPANSION - Direction Qualité**

45 rue Maurice Berteaux - 78600 LE MESNIL-LE-ROI

Si dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de l'envoi de sa réclamation, le Bénéficiaire n'a pas de réponse ou la réponse à sa demande ne le satisfait pas, il pourra alors saisir la Commission de Médiation Franchise-Consommateurs (MFC) dont les coordonnées se trouvent sur le site

www.agedorservices.com.

En cas d'échec de la médiation le Bénéficiaire pourra saisir la justice.

La liste des personnes qualifiées en cas de litige sur le département est remise en complément du livret d'accueil remis au bénéficiaire.

Tout différend touchant à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat sera porté devant le tribunal compétent.

* : TVA réduite selon taux en vigueur

cf. art. 279 et 278-0 bis D du code général des impôts

** : Crédit d'impôt 50%

cf. art. 199 sexdecies du code général des impôts et circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances

